Image not found or type unknown

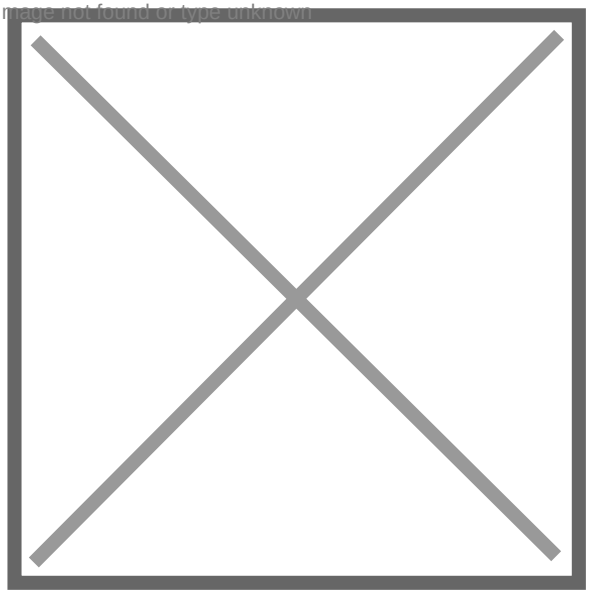

Démission de la fonction publique territoriale

Par **mikl**, le **04/04/2008** à **14:30**

Bonjour,

Ma question est la suivante, et je sais que je vais me faire tirer dessus à boulets rouges mais tant pis, je souhaite démissionner de mon poste de titulaire de la fonction publique territoriale (cétégorie C). Je suis titulaire depuis 2 ans, et je m'ennuie terriblement. En un mot comme en cent : stop !
Qui plus est je ne vois pas du tout mon avenir dans la fonction publique.
Je voudrais donc savoir si, en cas de démission, je peux toucher (même à l'issue de trois mois) les assedics, ou le RMI ? Le temps de relancer autre chose. J'ai quantité de projets dans ma besace et les 36h30 perdues chaque semaine dans ce guêpier (aïe là je ne vais pas arranger mon cas...), m'empêchent tout simplement de me réaliser tout à fait. C'est tout. Je sais que bien des gens rêveraient d'être à ma place mais... je suis jeune, pas marié et sans enfants, c'est le moment de faire autre chose de ma vie. J'espère que vous comprendrez ma situation et pourraient répondre à ma question.

Cordialement,

MIKL

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés